



Communiqué de presse

Paris, le 19 mai 2017

Ministère des Solidarités et de la Santé – Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées : *La perte d'autonomie oubliée ?*

Mercredi 9 mai, France Alzheimer et maladies apparentées saluait l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, et lui rappelait, à cette occasion, ses promesses de campagne en matière de santé. France Alzheimer, porte-parole de 3 millions de personnes concernées par la maladie, prend acte des nominations du Pr Agnès Buzyn à la tête du ministère des Solidarités et de la Santé, et de Sophie Cluzel au secrétariat d'Etat aux Personnes handicapées. Les nominations de ces deux expertes suscitent, malgré tout, des interrogations.

Sa nomination fut une surprise. Une « *bonne surprise* » si l'on considère le parcours d'Agnès Buzyn entre pratique clinique hospitalière et direction ou présidence d'institutions publiques. L'Association se réjouit également de la nomination de Sophie Cluzel, au parcours tout aussi exemplaire, comme secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées. France Alzheimer et maladies apparentées se félicite du rattachement direct de ce secrétariat d'Etat au Premier ministre, et non plus au ministre de la Santé. Cette relation directe au chef du Gouvernement témoigne en effet de la volonté du président de la République de faire du handicap une priorité de son quinquennat.

Cette double nomination interroge cependant : pourquoi avoir affranchi les nouveaux ministère et secrétariat d'Etat des termes « *personnes âgées* » et « *perte d'autonomie* » ?

Deux termes qui avaient toute leur place dans les gouvernements précédents, un secrétariat d'Etat leur étant jusqu'ici dédié. Les personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer ou une pathologie apparentée relèveront-elles désormais du secrétariat d'Etat aux Personnes handicapées ?

Dans l'affirmative, cela préfigure-t-il de la suppression de la barrière d'âge de 60 ans délimitant aujourd'hui le champ du handicap et de la perte d'autonomie, et les différences de prise en charge inhérentes ? Les enjeux liés à la perte d'autonomie des personnes âgées sont-ils au contraire agrégés aux « Solidarités » ? Dans ce cas, pourquoi leur accorder une importance moindre compte-tenu des enjeux majeurs que pose le phénomène pour les années à venir ?

Plus que jamais, les mots ont un sens et sont de profonds révélateurs de la vision qu'ont les responsables de l'organisation du système de soins. D'où l'importance de réponses précises.

Compte tenu des enjeux soulevés par l'augmentation, dans les années à venir, du nombre de personnes malades d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentées (1 personne sur 4 de plus de 65 ans en 2020), il y a urgence à prendre des décisions politiques fortes et à agir.

France Alzheimer et maladies apparentées a d'ores et déjà identifié des chantiers prioritaires sur lesquels elle attend que des mesures soient rapidement mises en œuvre. C'est le cas par exemple du renforcement du soutien aux aidants de personnes malades, objectif qui figurait d'ailleurs dans le programme de campagne d'Emmanuel Macron.

France Alzheimer et maladies apparentées

En France, 900 000 personnes sont atteintes par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, soit plus de 3 millions de personnes directement concernées en tenant compte des proches qui les accompagnent au quotidien.

Créée en 1985, France Alzheimer et maladies apparentées est la seule association nationale de familles reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées. Avec 96 associations départementales, l'Association agit partout en France pour soutenir les familles et les aider à mieux vivre la maladie ; faire progresser la recherche scientifique ; informer le grand public ; sensibiliser les pouvoirs publics.

Plus d'informations sur www.francealzheimer.org

Contacts

Agnès Gorczyca

01 42 97 53 06 - 07 75 11 81 33

a.gorczyca@francealzheimer.org

Imad Taalabi

01 42 97 99 85

i.taalabi@francealzheimer.org

Sihame Haba

06 77 32 56 41

sihame.haba@orange.fr